

CHAMPIONNATS LARGE U16 EN SALLE
Dimanche 5 Mars 2023 – L'Anneau (Metz)

	Courses		Longueur	Triple saut	Perche	Hauteur	Poids
12h15	Ouverture de la chambre d'appel et Formation du jury						
13h15			Filles			Garçons	
13h30	3000m Marche Garçons	Finale		Garçons	TC		
14h00	3000m Marche Filles	Finale					Filles
14h40	50mH 0.76 Filles	Séries					
15h00	50m H 0.84 Garçons	Séries					
15h20	50m Filles	Séries	Garçons	Filles		Filles	
15h40	50m Garçons	Séries					Garçons
16h00	50mH 0.76 Filles	Finales A/B					
16h10	50m H 0.84 Garçons	Finales A/B					
16h20	50m Filles	Finales A/B/C					
16h30	50m Garçons	Finales A/B/C					
17h00	Clôture de la réunion						

- Qualification du 01/11/2022 au 19/02/2023
- Qualification au bilan régulier (chrono électrique sauf marche)
- Liste des qualifiables le 21/02/2023 sur le site de la LARGE
- Les clubs devront confirmer la participation des athlètes qualifiables avant le 22 février minuit **à partir de la liste des qualifiables ayant confirmé leur participation.**
- Liste des qualifiés le 24/02/2022 après 12h00 sur le site de la LARGE
- Nombre d'athlètes :
 - 36 athlètes en sprint
 - 24 athlètes sur les haies
 - 12 athlètes sur les concours et la marche
- Saisie des **officiels** sur le site de la LARGE **avant le 02/03/2023**

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Athlètes concernés : Cette compétition est ouverte à tous les athlètes de la Ligue LARGE et de la catégorie **U16**.

Qualifiés : Les athlètes seront qualifiables au bilan du **1^{er} novembre 2022 au 19 février 2023**. La liste des qualifiables sera diffusée le **20/02/2023**.

Modalités de qualification :

- **Qualification du bilan « régulier »** de :
 - 36 athlètes en Sprint
 - 24 athlètes sur les haies
 - 12 athlètes dans les concours
 - 12 athlètes à la marche
- Pour les épreuves du 50m et du 50m haies, seuls les temps au **chronomètre électrique** seront pris en compte.

Les athlètes confirmés avec les meilleures performances seront qualifiés suivant les quotas prévus.

La confirmation est demandée au plus tard pour le **23 février à midi** dernier délai. La liste définitive des qualifiés sera diffusée le **23/02/2023 dans l'après-midi**.

Chambre d'appel : Les athlètes doivent personnellement confirmer leur participation pour **toutes les épreuves** à la chambre d'appel et au plus tard **45 minutes avant l'épreuve**.

Aucun n'engagement ne pourra être réalisé sur place.

Règlement technique des épreuves :

- **Courses 50m et 50m haies** : séries hétérogènes selon les bilans. Pour les finales les qualifications se feront au temps. Il y aura 3 finales au 50m et deux au 50m haies. Pour les podiums, seules les finales A seront prises en compte.
- **Concours longueur, triple saut et poids** : 3 essais pour tous + 3 essais supplémentaires pour les 8 premiers.
- **Montées de barres pour les concours de hauteur et de perche :**
 - Hauteur filles : 1m15 puis de 5 en 5 Ú 1m35 puis 3 en 3
 - Hauteur garçons : 1m35 puis de 5 en 5 Ú 1m 60 puis de 3 en 3
 - Perche filles : 1m40 puis de 10 en 10 Ú 2m40 puis de 5 en 5
 - Perche garçons : 1m60 puis de 10 en 10 Ú 2m50 puis 5 en 5

Pour les Officiels : 1 par clubs pour 1 à 5 athlètes engagés, 2 pour 6 à 10, 3 pour 11 à 20, 4 pour 21 à 30, 5 pour 31 à 40 athlètes et 6 pour au-delà.

PENALITE DE 100 EUROS PAR OFFICIEL MANQUANT